

# Qu'est ce-que le CGA des pratiques agroécologiques ?



Le CGA des pratiques agroécologiques est un concours d'excellence qui vient distinguer les agriculteurs pour la conduite de leur exploitation selon les principes de l'agroécologie.

Le concours général agricole (ou CGA) des Pratiques agroécologiques se distingue en 2 grandes disciplines: l'agroforesterie et les prairies et parcours, elles-mêmes subdivisées en sous-catégories. L'esprit du concours est de valoriser les pratiques vertueuses des agriculteurs dans le domaine de l'agroécologie et de les récompenser par un prix d'excellence généralement attribué à l'occasion du Salon international de l'agriculture. Les nominés au prix national se sont au préalable qualifiés dans les concours locaux organisés dans leur territoires. Pour chaque candidat une visite de l'exploitation est effectuée par un jury indépendant pour évaluer les pratiques et la gestion de l'agriculteur selon une grille d'analyse propre à chaque discipline et sous-catégorie.



- **Le concours Agroforesterie**

Les prix d'excellence de la section Agroforesterie distinguent les agriculteurs ayant les meilleurs modes d'intégration de l'arbre dans la gestion globale de leur exploitation agricole. Pour ce concours, on distingue 2 catégories : la catégorie Implantation et la catégorie Gestion.

L'agroforesterie compte de nombre intérêt en termes de préservation des paysages, de bien-être animal ou encore de régulation du climat. Ces pratiques sont de plus en plus attractives économiquement et écologiquement pour les éleveurs. Elles favorisent les rendements agricoles et constituent un apport de revenus complémentaires.

- **Le concours Prairies et parcours**

Le concours "Prairies et Parcours" récompense le meilleur équilibre agro-écologique rendu par des prairies dites "fleuries" (riches en espèces). L'obtention d'un prix d'excellence pour ces parcelles en prairies naturelles portent sur 3 catégories : pâturage exclusif ou prioritaire, fauche en plaine et piémont, fauche prioritaire en montagne et haute-montagne.

Dans les prairies et parcours, la richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.) et contribue à une production agricole de qualité. En même temps elle contribue au maintien de la biodiversité avec le développement d'une faune et flore remarquable au sein de ces prairies.

## **Les Parcs naturels régionaux fortement attachés aux concours**

Le concours « Prairie et parcours » est créé en 2007 dans les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Jura. De 2010 à 2014, il sera coordonné par la Fédération des Parcs. Depuis l'intégration du concours au sein du Concours général agricole en 2014, la coordination est assurée par les Chambres d'agriculture de France, l'Afac-Agroforesteries et le CGA.

Encore aujourd'hui, le concours rencontre un grand engouement dans les Parcs naturels régionaux qui se mobilisent pour organiser les éditions locales des concours. A ce jour, 38 Parcs ont déjà organisé localement au moins une édition d'au moins un des deux concours, les lauréats des concours locaux étant qualifié pour le grand concours national.

Cette forte mobilisation est l'illustration du modèle agroécologique défendu par les Parcs naturels régionaux. Ces concours et la forte représentation des territoires de Parcs parmi les territoires d'origine des lauréats sont la traduction concrète des actions menées par les Parcs auprès des communautés d'agriculteurs.

Liens utiles

[Tout savoir sur le CGA des pratiques agroécologiques](#)

[Page Facebook dédiée aux CGA des pratiques agroécologiques](#)

[Compte Twitter dédié aux CGA des pratiques agroécologiques](#)

[Page LinkedIn dédiée aux CGA des pratiques agroécologiques](#)